



BULLETIN PUBLIÉ PAR LE COMITÉ D'ACTION CONTRE
LA TRAITE HUMAINE INTERNE ET INTERNATIONALE

Visite du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage

En visite au Canada du 23 août au 6 septembre, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage (RS), Tomoya Obokata, a fait un arrêt à Montréal pour rencontrer des organismes et écouter des témoignages de personnes travailleurs migrants temporaires victimes d'esclavage moderne.

Que ce soit sur des fermes, dans l'industrie alimentaire ou dans des maisons privées, les témoignages entendus et les analyses présentées avaient plusieurs points communs : contrat non respecté, longues heures de travail, peu ou pas de congé, isolement et menaces, l'obligation de faire un travail qui n'était pas dans l'entente, promesses non tenues de faire venir ses enfants, harcèlement sexuel, obligation de faire des massages (prostitution) pour que l'employeur confirme que la domestique remplit les conditions afin que celle-ci puisse demander la résidence permanente, méconnaissance de ses droits, difficulté de faire valoir ses droits à cause des menaces de l'employeur, long délai et objection d'employeur devant la CNESST, accès aux soins de santé refusé ou retardé, délai pour obtenir un nouveau permis de travail (ce qui fait que le travailleur temporaire devient un sans-statut et vit dans l'illégalité), endettement, discrimination et racisme, etc. Un travailleur migrant temporaire a eu un accident de travail qui l'a rendu paraplégique. Une des survivantes a lancé ce cri du cœur au Rapporteur spécial : « Mettez fin à l'esclavage! Mettez fin au permis fermé! »

Le permis de travail fermé

D'ailleurs le RATTMAQ a signalé que les États-Unis ont aboli le permis de travail fermé, car la jurisprudence considérait que cela était de l'esclavage moderne. Mettre fin au permis de travail fermé est une des recommandations formulées par toutes les organisations, dont le CATHII.

Au début de mai 2023, lors du Colloque sur les travailleuses migrantes temporaires, Renaude Grégoire, notre agente de développement et de plaidoyer, durant sa présentation, a informé les ONG présentes comme le CIT, PINAY et RATTMAQ du projet d'inviter le Rapporteur spécial à faire un arrêt au Québec. Fin mai 2023, le CATHII a envoyé une soumission au RS et une invitation à venir rencontrer les organisations ainsi que des survivant.e.s. Amnistie internationale a donné un bon coup de main dans la logistique (local, repas, interprétation, participants en zoom). Cinq membres du CATHII étaient présentes à la journée de rencontre avec le RS.



Le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage a tenu une conférence de presse le 6 septembre dernier. « Les programmes de travailleurs étrangers temporaires du Canada sont un terrain propice aux formes contemporaines d'esclavage, a déclaré mercredi un expert de l'ONU, exhortant le pays « à faire davantage » pour protéger les travailleurs et permettre un meilleur accès à la résidence permanente pour tous les migrants. », souligne *ONU Info* dans son édition du 6 septembre 2023. Son rapport sera rendu public en septembre 2024.

Une action en justice

Une organisation a présenté un recours collectif devant la Cour supérieur du Québec contre le gouvernement fédéral afin de contester la constitutionnalité des permis de travail fermés ou exclusifs. Voir la présentation : <https://dtmf-rhfw.org/recours-constitutionnel/>

« L'Association pour les Droits des Travailleuses.rs de Maison et de Ferme (DTMF) lance à titre de plaignante une action collective demandant (1) une reconnaissance de la violation des droits constitutionnels des personnes s'étant vues imposer un droit de travailler au Canada qui dépend de la volonté d'un employeur ou d'un groupe d'employeurs spécifique, ainsi que (2) une ordonnance en dommages qui compensera ces personnes pour les préjudices qu'ils ont subis et pour la violation de leurs droits fondamentaux, en sus de dissuader tout gouvernement futur de porter atteinte aux droits et libertés fondamentales des travailleuses.rs (im)migrant.e.s. », précise la FTQ / <https://ftq.qc.ca/action-collective-les-permis-de-travail-fermes-enfreignent-la-charte-canadienne-des-droits-et-libertes/>

Au niveau provincial

« Le gouvernement Legault va charger la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) d'évaluer l'impact du permis de travail dit « fermé » sur le marché du travail québécois et sur les travailleurs. », souligne le journal LE DEVOIR du 26 septembre 2023.